

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 08/04/2014

Date d'affichage : 09/04/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 15 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le quinze avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Marc-Étienne LANSADÉ – Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëticia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Élisabeth CAILLAT – Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Marie-Ly GARCIA – Sébastien MACREZ – Jean-Jacques GABERT – Jeanne LAURITO – Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patrick CLAUDEL à Patrick GARNIER / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Monique LEBLANC -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,

le :

Transmis en Sous-Préfecture de

DRAGUIGNAN, le

Visa du :

18 AVR. 2014

17 AVR. 2014

17 AVR. 2014

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il est proposé la création de commissions municipales, de fixer le nombre des membres et de procéder à bulletins secrets à leur nomination.

La répartition des sièges se fera au scrutin proportionnel afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il est proposé de nommer un suppléant à l' élu titulaire de l'opposition qui pourra le remplacer en cas d'empêchement. Le Maire étant président de droit de toutes les commissions.

Il est proposé de créer les commissions et de fixer le nombre de leurs membres à 6, dont le Président, 4 membres de la majorité et 1 membre de la minorité :

- Commission des **FINANCES COMMUNALES**,
- Commission du **CADRE de VIE, du DEVELOPPEMENT DURABLE, de la PROPRETE et de l'ENTRETIEN du PATRIMOINE COMMUNAL**,
- Commission de **l'ENFANCE et de la PETITE ENFANCE**,
- Commission du **SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS – CULTURE ET ANIMATIONS CULTURELLES**,

Il convient également de créer les :

- commission **D'APPEL D'OFFRES**, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants du Conseil Municipal, élus en son sein à la proportionnelle au plus fort reste et présidée par le Maire. Il en est de même pour les suppléants,
- commission **SPÉCIALISÉE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**, conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, devant être composée 5 membres du Conseil Municipal, élus en son sein à la proportionnelle au plus fort reste et présidée par le Maire. Il en est de même pour les suppléants.
- commission **CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX** conformément à l'article 5 de la loi N° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité ainsi que l'article L 1314-1 du CGCT prévoient que les communes de plus de 10 000 habitants sont tenues de créer, pour l'ensemble des services publics locaux qu'elles confient à des tiers par convention de délégation de service public, une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission est composée de Monsieur le Maire en qualité de Président, de quatre membres et leurs suppléants de l'assemblée délibérante, désignés selon le principe d'une élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste et d'un représentant d'associations locales nommé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les dispositions énoncées ci-dessus et ce jusqu'à la fin de la mandature actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'**UNANIMITÉ** :

- de créer les quatre commissions énoncées ci-dessus,
- de créer la commission d'appel d'offres,
- de créer la commission Spécialisée en Délégation de Service Public et la constituer avec les mêmes membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- de créer la commission consultative des services publics locaux
- de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats sont les suivants :

COMMISSION DES FINANCES COMMUNALES

32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix

Marc-Etienne LANSADE - Eric MASSON - Margaret LOVERA -
Valérie ROBIN – Jeanne LAURITO -

Sont élus liste opposition 7 voix

Patricia PENCHENAT : Titulaire
Michel DALLARI : Suppléant

**COMMISSION DU CADRE DE VIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'ENTRETIEN DU
PATRIMOINE COMMUNAL**

32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix

Rémy FELIX - Anthony GIRAUD - Audrey TROIN - Laëtitia PICOT -
Jérôme SUEUR -

Sont élus liste opposition 7 voix

Jean-François FARNET : Titulaire
Frédéric LACOUR : Suppléant

COMMISSION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix

Fati FIANDINO – Laëtitia PICOT - Christelle DUVERNET – Elisabeth
CAILLAT – Marie-Ly GARCIA

Sont élus liste opposition 7 voix

Malika OUAREZKI : Titulaire
Carole RUIZ : Suppléant

**COMMISSION DU SPORTS – LOISIRS – ANIMATIONS – CULTURE
ET ANIMATIONS CULTURELLES,**

32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix

Aimé GARNIER – Johan TOUCAS – Jean-Jacques GABERT – Sébastien
MACREZ – Marie-Ly GARCIA -

Sont élus liste opposition 7 voix

Carole RUIZ : Titulaire
Ernest DAL SOGLIO : Suppléant

CRÉATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

32 votants

Sont élus liste majorité25 voix
Marc-Etienne LANSADE - Eric MASSON - Audrey TROIN - Jérôme SUEUR - Patricia BERENGUIER -

Sont élus liste opposition 7 voix
Michel DALLARI : Titulaire
Frédéric LACOUR : Suppléant

COMMISSION SPÉCIALISÉE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix
Marc-Etienne LANSADE - Eric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FELIX - Jérôme SUEUR -

Sont élus liste opposition 7 voix
Michel DALLARI : Titulaire
Jean-François FARNET : Suppléant

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

32 votants

Sont élus liste majorité 25 voix
Marc-Etienne LANSADE - Eric MASSON - Laëtitia PICOT - Audrey TROIN -

Sont élus liste opposition 7 voix
Frédéric LACOUR : Titulaire
Ernest DAL SOGLIO : Suppléant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE